

carte bancaire sur un site de poker

Par lemasson, le 16/04/2012 à 12:49

bonjour, cela fait 2 ans que j'ai un compte sur unibet poker. hier ma mere ma signalée qu'un prélevement a été fait deux fois sur son compte alors que j n'ai été crédité qu'une fois sur le site de paris en ligne, donc je téléphone a unibet qui s'apercoive de leur erreur. 2 heure apres ils m'envoient un mail pour me dire que mon compte unibet était suspendu car je n'avais pas le droit d'utiliser sa carte pour éffectuer un dépot (ce qui est marqué dans leur condition générald'utilisation) maintenant il me demande la copie de sa carte d'identité , un justificatif de domicile et une attestation sur l'honneur. ma question est ont ils le droit de faire cela? ne sont ils pas dans l'obligation de rembourser ma mère? merci d' avance pour vos réponses